



**BERNAY**  
L A V I L L E

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2024

Délibération n° 19-2024

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

**Votants pour : 31**

**Votants contre : 0**

**Abstentions : 0**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le neuf avril, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Sara FERAUD, Guillaume WIENER à Laurence BEATRIX, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Françoise ROUTIER à Frédérique PARIS, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Régis ROUSSEL à Pierre BIBET, Pascal GRIHAULT à Sandrine BOZEC, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Justine PIQUOT, Valérie DIOT,

Date de la convocation : 14 février 2024

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

## Objet :

### **BUDGET – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2023 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET SON BUDGET ANNEXE : SERVICE DE L'EAU**

## Exposé des motifs :

L'assemblée délibérante doit voter le compte administratif de l'exercice comptable clos, puis constater les résultats et décider de leur affectation. Cette dernière doit couvrir prioritairement les éventuels déficits des exercices précédents, puis le besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté, ou en dotation complémentaire d'investissement en réserve.

### Budget principal de la Ville :

Par délibération n° 132-2022 du 12 décembre 2022, le compte 1069 du budget principal de la Ville enregistre un solde débiteur de 320 592.06 €.

L'apurement du compte 1069 se fera progressivement sur 4 exercices (2022-2025) par opération non budgétaire à hauteur d'1/4 du solde du compte 1069 chaque année. Soit 80 148.01 €/an.

Cette opération, enregistrée dans les seules écritures du comptable public à l'appui de la délibération susmentionnée, génère une discordance entre le compte de gestion et le compte administratif au titre de l'exercice N-1.

Cette option doit donc donner lieu à une correction des résultats de la section d'investissement du compte administratif N-1 à reprendre au budget N (ligne 001) justifiée par la délibération.

La section d'investissement 2023 affichait un déficit d'investissement (D001) de -2 745 307,46 € auquel nous devons ajouter le 2ème quart de l'apurement du compte 1069 pour 80 148.01 € soit un déficit total de 2 825 455,46 €.

Le résultat d'investissement cumulé à reprendre au BP 2024 (ligne 001) est le suivant :

Excédent d'investissement 2023 : 721 218,67 €

Soit un déficit d'investissement cumulé à reprendre au budget 2024 de 2 104 236,79 €.

Il est proposé d'approuver l'affectation définitive des résultats 2023 conformément aux annexes :

- Annexe 1 : budget principal de la ville
- Annexe 2 : budget annexe service de l'eau

---

**Délibération :**

Vu ; le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4

Vu les comptes de gestion 2023 ;

Vu les comptes administratifs de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n° 132-2022 du 12 décembre 2022 relative à l'apurement du compte 1069

Vu l'avis favorable des membres de la commission « Finances, Economie, Administration générale » du 3 avril 2024.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter** les résultats 2023 conformément aux annexes 1 « budget principal de la ville » et 2 « budget annexe service de l'eau » ;

Pour copie certifiée conforme

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	3 632 238,18

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	-2 104 236,79
Solde des restes à réaliser	-796 003,25
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (déficit)</b>	-2 900 240,04

<b>Affectation RESULTAT</b>	
-----------------------------	--

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	2 900 240,04
R002 : Affectation de l'excédent de fonctionnement	731 998,14
D001 : Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	2 104 236,79

<b>FONTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement cumulé</b>	475 725,59

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Résultat d'investissement cumulé</b>	-366 797,95
Solde des restes à réaliser	-26 396,72
<b>Besoin de financement de la section d'investissement (déficit)</b>	-393 194,67

<b>Affectation RESULTAT</b>	
-----------------------------	--

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	393 194,67
R002 : Affectation de l'excédent de fonctionnement	82 530,92
D001 : Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	366 797,95